

# SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2017

**N° ORDRE : 2017/03**

**Etaient présents : Mmes NADAUD, PAGUEGUY, PEZOINBOURE, PUYPE, Mrs ETCHEPARE, ALKHAT, BERRIA, CURUTCHET, DELGUE, IRIGOIN, JORAJURIA, SABATOU.**

**Absent(s) excusé(s): Mme DURCUDOY, Mrs LARRE et NEGUELOUART.**

**Secrétaire de séance : Michel JORAJURIA**

## **7-1 - Délibération n° 1 : Vote du Budget Primitif de la Commune de HELETTE – Année 2017**

Les propositions du budget primitif de la Commune de HELETTE sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le Budget voté s'équilibre de la manière suivante :

<b><u>Fonctionnement</u></b> :	Dépenses :	745 306,00 €
	Recettes :	745 306,00 €
<b><u>Investissement</u></b> :	Dépenses :	562 379,00 €
	Recettes :	562 379,00 €

**Voté à l'unanimité**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 25/04/2017

Publiée ou notifiée le 25/04/2017

## **7-1 - Délibération n° 2 : Vote du Budget Primitif du Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune de HELETTE – Année 2017**

Les propositions du budget primitif du Service de l'Eau et de l'Assainissement de HELETTE sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le Budget voté s'équilibre de la manière suivante :

<b><u>Fonctionnement</u></b> :	Dépenses :	293 431,00 €
	Recettes :	293 431,00 €
<b><u>Investissement</u></b> :	Dépenses :	823 632 ,00 €
	Recettes :	823 632,00 €

**Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 25/04/2017

Publiée ou notifiée le 25/04/2017

## **7-5 - Délibération n° 3 : Réseau AEP : protection et qualité de l'eau**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux relatifs à la protection et la qualité de l'eau sur le réseau AEP.

En effet, dans le cadre de la révision du schéma directeur du système d'alimentation en eau potable, un diagnostic complet a été réalisé afin d'améliorer le service actuel et de pouvoir faire face aux exigences à venir.

Il ressort de l'étude qui a été menée :

- **qu'aucun traitement sur l'eau brute n'est actuellement réalisé.** A cet égard, plusieurs dépassements des limites de qualité ont été constatés sur ces dernières années. Afin de s'affranchir de ces problèmes, il est préconisé de mettre en place un traitement de désinfection aux rayons UV ou au chlore. Le Maire ajoute que la dépense globale de l'opération a été évaluée 39 560 €HT.
- **que la Commune de Helette dépasse le prélèvement autorisé à la source de Zazpiturri en particulier pour alimenter le syndicat de l'Arberoue.** Il est rappelé que la source de Zazpiturri fait l'objet d'une autorisation préfectorale du 19 décembre 1996 pour un débit autorisé de 20m<sup>3</sup>/h ou 350 m<sup>3</sup>/j. Probablement qu'à cette époque, il n'était pas prévu que cette source puisse subvenir aux besoins de l'Arberoue en complément des besoins de la commune d'Hélette. Aussi, il est indispensable de procéder à une modification de cette autorisation qui devrait passer de 20m<sup>3</sup>/h à 85 m<sup>3</sup>/h. Pour ce faire, il faut commencer par réaliser une étude d'optimisation du captage. Puis, il faudra repasser par les étapes de la rédaction d'un dossier complet et d'une instruction par les services de l'état. Le Maire ajoute que la dépense globale de l'opération a été évaluée 19 616,43 €HT.
- **qu'un certain nombre de mesures doivent être envisagées afin d'améliorer le système AEP.** La réhabilitation du réseau et le renforcement de la distribution sont donc nécessaires afin de :
  - maîtriser les consommations en réduisant le risque de fuites au moyen d'un plan de renouvellement des canalisations (Route de Greciet, secteur 1 et 3). La réduction des fuites aurait également une incidence directe sur la qualité de l'eau.
  - améliorer la pression de l'eau et palier aux éventuels problèmes de distribution par la mise en place de deux nouveaux surpresseurs sur les conduites des secteurs « Heguia » et « Larria ».

Le Maire ajoute que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 231 755,00 €HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'Agence de l'Eau le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

*Le Conseil Municipal après avoir consulté le dossier et en avoir largement délibéré :*

■ **DECIDE**

- d'approuver les projets et leurs plans de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau pour ce type d'opérations.

■ **PRECISE** que le financement de ces opérations pourra être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

**Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le     /     /2017

Publiée ou notifiée le     /     /2017

---

## **7-1 - Délibération n° 4 : Vote des taxes pour l'année 2017**

---

Monsieur le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 194 609 €; ce montant comprend les allocations compensatrices (12 172 €) et le versement GIR (49 032 €); ce qui donne un produit attendu de la fiscalité directe locale de 133 405 €

Le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes locales :

Taxes	Taux de l'année 2016	Taux votés en 2017	Bases 2017	Produits 2017
T.H	10,11	11,86	589 800,00	69 950,00
T.B	5,50	7,15	619 600,00	44 301,00
T.N.B	27,58	29,65	64 600,00	19 154,00
<b>TOTAL</b>				<b>133 405,00</b>

## DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 25/04/2017

Publiée ou notifiée le 25/04/2017

**7-1 - Délibération n° 5 : Répartition des participations aux écoles – Année 2017**

Lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal a décidé d'allouer des participations aux écoles de la manière suivante :

- Fonctionnement Ecole Privée = 12 300,00 €
- Fourniture Scolaires = 60,00 €/ élève  
Ecole Publique 23 élèves  
Ecole Privée 34 élèves
- Cantine = 1,40 €/ élève
- Piscine = Coût du voyage
- Ecole Publique  
Téléphone + Internet = 1 000,00 €

## DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 25/04/2017

Publiée ou notifiée le 25/04/2017

La présente séance comprend 5 délibérations :

Nomen- clature	date de la séance	n° ordre de la séance	n° d'ordre délibération	objet
7-1 -	06/04/2017	3	1	Vote du Budget Primitif de la Commune de HELETTE – Année 2017
7-1 -	06/04/2017	3	2	Vote du Budget Primitif du Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune de HELETTE – Année 2017
7-5 -	06/04/2017	3	3	Réseau AEP : protection et qualité de l'eau
7-1 -	06/04/2017	3	4	Vote des taxes pour l'année 2017
7-1 -	06/04/2017	3	5	Répartition des participations aux écoles – Année 2017

Suivent les signatures :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature ou cause qui empêche signature</b>
ETCHEPARE	Philippe	Maire	
CURUTCHET	Xavier	Adjoint au Maire	
NADAUD	Anne-Marie	Adjoint au Maire	
ALKHAT	Antton	Adjoint au Maire	
BERRIA	Philippe	Adjoint au Maire	
DELGUE	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
DURCUDOY	Maidier	Conseiller Municipal	Absente excusée
IRIGOIN	Frédéric	Conseiller Municipal	
JORAJURIA	Michel	Conseiller Municipal	
LARRE	Bernard	Conseiller Municipal	Absent excusé
NEGUELOUART	Alain	Conseiller Municipal	Absent excusé
PAGUEGUY	Pantxika	Conseiller Municipal	
PEZOINBOURE	Mirentchu	Conseiller Municipal	
PUYPE	Véronique	Conseiller Municipal	
SABATOU	Hervé	Conseiller Municipal	